

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h40 avant la délibération 2025-015) - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 10

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 19

Date de convocation : 27 Mars 2025

Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

DÉLIBÉRATION 2025-017

Rapporteur : Madame Caroline MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales, de l'administration générale et de la citoyenneté

Le conseil municipal accorde, chaque année, au centre communal d'action sociale, une subvention qui se décline en trois axes :

- Action sociale dévolue au centre communal d'action sociale
- Fonctionnement du centre communal d'action sociale
- Subvention de fonctionnement au centre de soins

- ✓ L'action sociale qui concerne l'ensemble des aides que le CCAS en difficulté : Bons alimentaires, assistance administrative pour couvrir des frais d'assurances, retard de loyer, factures EDF

- ✓ Fonctionnement : couverture des frais de personnel qui correspondent à 20/35^{ème} du temps d'emploi d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe dédié en mairie à la gestion administrative du fonctionnement de cette structure et de l'instruction des dossiers d'aide sociale.
- ✓ Subvention de fonctionnement du centre de soins de Cires-Lès-Mello : participation financière de 0,50 € par habitant afin de permettre à la population de bénéficier d'un service de soins de proximité pour les actes tels que prises de sang, injection d'insuline, pansements etc.

Au titre de l'année 2025 le budget du CCAS nécessitera l'inscription d'une subvention d'un montant global de 40 000 € décomposée ci-après :

- Subvention de fonctionnement CCAS : 35 000,00 €
- Subvention de fonctionnement au centre de soins : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline MARTIN, Maire-adjoint en charge des affaires sociales, de l'administration générale, de la citoyenneté, **à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'un crédit global de 40 000,00 € pour le fonctionnement du centre communal d'action sociale et du centre de soins,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 16 Avril 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

